

Sécurisation des passages pour piétons

Séance publique du 23 mars 2026 — Ville de Braine-le-Comte

Question posée par M. Yves Guévar, Conseiller communal (groupe Ensemble).

La question

Le mardi 10 février, un accident s'est produit au rond-point des Étangs : une personne a été renversée alors qu'elle traversait sur un passage pour piétons. Heureusement, l'incident n'a pas eu de conséquences dramatiques, mais il a provoqué une interruption prolongée de la circulation. Bien que la cause semble être une distraction de la conductrice, cet événement m'a rappelé les interventions que j'avais déjà portées en mai et décembre 2019 concernant la sécurisation de ces passages afin de protéger au mieux nos piétons, notamment les plus vulnérables comme les enfants et les seniors. Nous avons, à l'époque, demandé la mise en place d'un cadastre des passages pour piétons, assorti d'un indicateur de dangerosité et de risque. Cet outil permettrait notamment d'identifier plus précisément les zones à surveiller, en tenant compte de leur statut de « chemin scolaire », ou de leur proximité avec une gare ou un arrêt de bus. Certaines améliorations ont été réalisées ces dernières années, notamment en matière d'éclairage renforcé. Je tiens à saluer ces efforts. Cela dit, la technologie évolue, et il existe aujourd'hui des solutions supplémentaires — catadioptrés lumineux, dispositifs photoluminescents ou systèmes d'alerte visuelle — qui pourraient utilement compléter les actions déjà entreprises. J'ai également observé l'installation récente de leds fixes aux quatre coins de certains passages pour piétons. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur cette initiative ? S'agit-il d'un projet pilote, et avez-vous déjà les premiers retours ? Si cette avancée est encourageante, il me semble que nous pourrions aller plus loin pour renforcer l'efficacité de ces dispositifs et mieux capter l'attention des conducteurs. Plusieurs pistes pourraient être explorées, pourquoi pas sous forme de projet pilote :

- L'ajout de LEDs colorées et clignotantes le long du tracé des passages piétons, pour une meilleure visibilité.
- L'installation de passages piétons lumineux, activés par la présence d'un piéton souhaitant traverser. Cette solution, déjà testée avec succès dans d'autres villes (Liège, Bruxelles, Malines...), permet d'alerter efficacement les conducteurs. Bien entendu, toutes ces pistes devraient s'inscrire dans le strict respect de la législation belge en matière de sécurité routière. Ma question est donc la suivante : La Ville envisage-t-elle d'évaluer ou d'étendre l'utilisation de ces nouvelles technologies afin de renforcer encore la sécurité des passages pour piétons ? Je vous en remercie.

La réponse

Monsieur l'Echevin Pierre-Yves HUBAUT répond à la question.

Merci, Monsieur le Conseiller pour votre question. Il est évident qu'une des priorités du Service Mobilité, c'est bien évidemment la sécurisation des piétons et des modes doux. Il y a une phase test qui se déroule actuellement au niveau de certains passages pour piétons autour desquels on a fixé des catadioptrés lumineux équipés de led avec un système de panneaux solaires. On a voulu mettre cela en phase test pour vérifier si la technologie led avec panneaux solaires était efficace. Le balisage lumineux d'un passage piéton est finalement l'option la plus adéquate pour sécuriser ce passage, pour faire ralentir les automobilistes et pour faire naître ce sentiment de sécurité aux abords de ceux-ci. Des solutions complémentaires sont également envisagées. On est en train de faire une

étude pratique sur des bollards qui seraient lumineux / rétroéclairés ou certains passages piétons avec des éclairages qui sont modifiés lorsqu'un piéton arrive à proximité. Ce n'est pas possible de les mettre en place partout, parce qu'il faut soit un raccordement électrique ou l'absence d'impétrants... Dans un projet de volonté globale de modernisation de la signalisation routière, nous étudions plusieurs systèmes, le premier étant les led. On envisagera ensuite des bollards luminescents, sous réserve des disponibilités budgétaires.

La réplique de M. Guévar

Merci pour votre réponse, qui va évidemment dans le bon sens, et également merci au Service Mobilité qui a pu répondre dans un délai relativement court à ces suggestions.

Source : extrait du procès-verbal de la séance publique du Conseil communal de Braine-le-Comte du 23 mars 2026 — Objet n°28 - Question orale de Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR. Reproduction fidèle du texte au procès-verbal.